Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 24/05/2025
Publié le
ID : 059-215902990-20250523-DEL_2025_039-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE HEM

Direction Générale des Services

03.20.66.58.24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT DEUX MAI

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 mai 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS

Francis VERCAMER Maire, Pascal NYS Adjoint, Ghislaine BUYCK Adjointe, Jean-François LECLERCQ Adjoint, Anne DASSONVILLE Adjointe, Philippe SIBILLE Adjoint, Blandine LEPLAT Adjointe, Laurent PASTOUR Adjoint, Fabienne LEPERS Adjointe, Said LAOUADI Adjoint, Therese NOCLAIN Conseillère déléguée, Chantal LAHARNAR Conseillère, Etienne DELEPAUT Conseiller délégué, Bruno DUQUESNOY Conseiller, Fatima KARRAD Conseillère déléguée, Sabine HONORE Conseillère, Emmanuelle GUILLAIN Conseillère, Kamel MAHTOUR Conseiller délégué, Eugenie CARBON Conseillère, Gaetan DECOSTER Conseiller, Christelle DUTRIAUX Conseillère, Jérome MEERSEMAN Conseiller délégué, Guillaume BOCQUET Conseiller, Anne-Charlotte DEMEULENAERE Conseillère, Clementine NOUQUERET Conseillère, Sana EL AMRANI Conseillère, Jacques DUPONT Conseiller, Mathilde LOUCHART Conseillère, Karima CHOUIA Conseillère

ABSENTS EXCUSES :

Barbara RUBIO COQUEMPOT ayant donné pouvoir à Blandine LEPLAT,
Rafik BZIOUI ayant donné pouvoir à Francis VERCAMER,
Jean-Adrien MALAIZE ayant donné pouvoir à Jean-François LECLERCQ,
Thibaut THIEFFRY ayant donné pouvoir à Pascal NYS,

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 24/05/2025
Publié le
ID : 059-215902990-20250523-DEL_2025_039-DE

DEL_2025_039
UR - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE RÉVISION PARTIELLE DU PLUI (PLU3) DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE SUR LE TRT

Il s'agir ici de traduire au Plan Local d'Urbanisme (PLU3) les enjeux d'aménagement et d'intégration urbaine du futur tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing.

I. Présentation du projet de révision partielle du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL :

Au terme d'une procédure de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme engagée en décembre 2020, le Conseil métropolitain a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, dit PLU3, le 28 juin 2024. Cette révision a permis de porter le PLUI à l'échelle du nouveau périmètre de 95 communes de la MEL.

Parallèlement, la MEL a lancé une réflexion pour améliorer son réseau de transport public, répondre aux nouveaux besoins de mobilité en lien avec les objectifs de développement durable, de protection de l'environnement et de lutte contre le dérèglement climatique.

En 2019, la Métropole a acté le lancement des projets composant le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport, désormais désigné « Extramobile ». En 2021-2022, les premières études de faisabilités ont été réalisées sur 4 projets d'infrastructures :

- Le tramway du pôle métropolitain Roubaix-Tourcoing, reliant les communes de Neuville-en-Ferrain, Tourcoing, Roubaix, Hem, et Wattrelos, dite ligne « TRT »
- Le tramway du pôle métropolitain Lille et sa couronne, reliant les communes de Wambrechies, Marquette-Lez-Lille, Saint-André-Lez-Lille, Lambersart, La Madeleine, Lille, Loos, Haubourdin, Faches-Thumesnil, Wattignies,, dite ligne « TLC »
- Le Bus à Haut Niveau de Services reliant les villes de Lomme, Lille, Hellemmes, Lezennes, Villeneuve d'Ascq et Sainghin-en-Mélantois dit « BHNS LILLE – VILLENEUVE D'ASCQ »
- Le Bus à Haut Niveau de Services reliant les villes de Saint-André-Lez-Lille, La Madeleine, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, Villeneuve d'Ascq, Hellemmes, Ronchin, Lesquin et Lezennes dit « BHNS SAINT-ANDRE-LES-LILLE – VILLENEUVE D'ASCQ »

En 2022, une concertation préalable a été organisée pour recueillir l'avis des habitants sur les 4 projets ; elle se poursuit par une concertation continue qui durera jusqu'aux enquêtes publiques.

Le tracé de la ligne de tramway « TRT » parcourt 5 communes sur une distance de 20 kms environ. Les caractéristiques urbaines et environnementales des quartiers traversés sont marquées par une grande diversité. Si le tramway induit des changements profonds de l'espace public là où il circulera, la transformation du tissu urbain dans l'épaisseur prendra plus de temps.

Par délibération du 28 juin 2024, le Conseil métropolitain a décidé d'engager une concertation préalable à une procédure d'évolution du PLU3 en vue d'accompagner

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 24/05/2025
Publié le
ID : 059-215902990-20250523-DEL_2025_039-DE

les enjeux urbains et l'intégration de la future ligne de tramway du pôle métropolitain Roubaix-Tourcoing (délibération n°24-C-0167).

Les objectifs poursuivis par cette procédure sont les suivants :

• définir et partager les enjeux urbains et d'aménagement liés à l'arrivée du nouveau tramway dans les quartiers et secteurs qu'il va desservir ;

• adapter les outils réglementaires pour faciliter le tracé de l'infrastructure ou l'installation des équipements nécessaires à son fonctionnement ;

• accompagner le projet en termes de qualité urbaine, de traitement paysager ou encore de valorisation du patrimoine ;

• identifier si besoin des principes de compensation future des impacts du projet sur les espaces végétalisés ou bâtis existants.

Au terme d'une concertation préalable menée jusqu'au 28 février 2025, le Conseil métropolitain a été appelé à traduire au Plan Local d'Urbanisme (PLU3) les enjeux d'aménagement et d'intégration urbaine du futur tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing.

Par délibération du 28 février 2025, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de révision partielle du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) et a décidé d'engager une enquête publique portant sur l'ensemble des évolutions retenues, notamment sur la création d'une OAP de projet urbain n°150 « Dessinons la ville autour du Tramway Roubaix-Tourcoing ».
L'ambition de cette OAP, répartie en 12 séquences géographiques, est de :
1 : Gérer un héritage, vecteur d'identités à préserver
2 : Accompagner un potentiel de transformation urbaine, de revitalisation sociale et de renaturation
3 : Favoriser un système de liens et de lieux
4 : Faire du tramway un révélateur de la diversité urbaine et sociale des quartiers desservis

Le projet de révision partielle du PLU 3 de la MEL est consultable au siège de la MEL ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet_trt.html

Un examen conjoint des évolutions du PLU3 a été organisé le 3 avril 2025, en présence des Maires et villes concernées

Il est proposé d'ajouter, en complément des observations déjà précisées dans les items retenus dans l'OAP pour le secteur de HEM, les remarques suivantes :

PROGRAMMATION	MOBILITE
-Mettre en synergie l'arrivée du tramway avec la programmation du NPRU de la Lionderie (perméabilité vers la rue Jules Guesde) -Développer et amplifier les répercussions du tramway avec les pôles économiques.	-Travailler et favoriser l'intermodalité vers d'autres formes de mobilité bus/tramway à partir du terminus Franchomme vers Villeneuve d'Ascq. -Travailler la perméabilité vers les autres réseaux viaires à partir de la Rue Jules Guesde.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 24/05/2025
Publié le
ID : 059-215902990-20250523-DEL_2025_039-DE

-Renforcer l'activité économique et l'attractivité de la zone des 4 vents périphérique -Consolider l'aménagement du secteur Schweitzer avec notamment des rez-de-chaussée actifs le long du tracé et mettre en lien avec l'OAP Schweitzer.	-Améliorer les connexions vélos du fait de la suppression des bandes cyclables rue Jules Guesde. Prise en compte de l'aménagement de la M700, du report des pistes cyclables rue des 3 fermes/ rue Jules Guesde et des reports de circulation automobile. -Rendre lisible et améliorer les liaisons modales avec la zone économique des 4 vents. -mettre en lien les stations avec les équipements publics existants (Schweitzer-Dunand- Franchomme)

Par ailleurs, il convient de mettre plus en valeur pour la séquence de la ligne entre la rue des trois Fermes et le centre-ville que le tramway, non seulement, desservira le tissu urbain et le commerce de proximité mais également le tissu économique périphérique. Il convient notamment de prendre en compte l'aménagement de l'ancien site Kiabi qui développera près de 25 000 m² de surface d'activités et plus largement toute la zone des 4 vents.
Il convient également de travailler davantage les liaisons cyclables avec la prise en compte de l'aménagement du nouveau secteur de la LIONDERIE (NPRU) créant de nouvelles voiries : prolongement des rues Desurmont, Ampère et Edison.
Ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable le long de la maison du foot entre la rue de la Lionderie et la rue des trois Baudets sur du foncier ville (parcelle AW 449).

II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de la révision partielle :

Outre l'examen conjoint prévu à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, la MEL a décidé de notifier le projet de révision partielle aux 6 communes intéressées (5 communes traversées par la ligne « TRT » et la commune de Lys-Lez-Lannoy, dont une partie du territoire est située dans le périmètre de l'OAP).

À l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de révision partielle sera soumis à une enquête publique prévue au cours des mois de juin et juillet 2025.

Vu l'avis conforme de la commission Urbanisme et Travaux du 3 mai 2025,

Au regard des projets de révision partielle présentés et des discussions en séance,

Le Conseil municipal décide par :
31 pour
2 abstentions
Jacques DUPONT, Mathilde LOUCHART

- D'émettre un avis favorable sur le projet de révision partielle du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille, avec la prise en compte des éléments développés ci-avant. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Francis VERCAMER
Maire de Hem
23 mai 2025

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 24/05/2025
Publié le
ID : 059-215902990-20250523-DEL_2025_039-DE